



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Remplacement par élection du conseiller communautaire démissionnaire en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la SEML des Chemins de Fer de la Corse.

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noël LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Remplacement par élection du conseiller communautaire démissionnaire en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la SEML des Chemins de Fer de la Corse.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-301-001 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date des 21 novembre 2011 et 23 avril 2012 approuvant la création d'une SEML des Chemins de Fer de la Corse ;

Vu les statuts de SEML des Chemins de Fer de la Corse ;

Considérant la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant par élection M. Michel Castellani représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la SEML des Chemins de Fer de la Corse ;

Considérant la démission de M. Michel Castellani en date du 14 mai 2018 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de procéder à une nouvelle élection afin de procéder à son remplacement ;

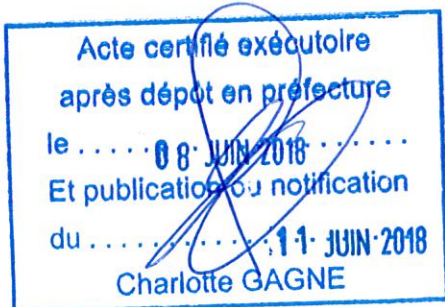
Vu le rapport N° 2,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE
(A l'unanimité)**

Par élection M. Pierre SAVELLI représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la SEML des Chemins de Fer de la Corse en remplacement de M. Michel Castellani.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI